

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2024-1311  
REMBOURSABLE PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 27 mai 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1311 décrétant des services professionnels pour la construction du centre multisport ainsi que des services professionnels pour le développement industriel Granada – phases 5 et 6 pour un montant de 4 000 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 4 000 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1311 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 14 juin 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 septembre 2024.

Le règlement N° 2024-1311 entre en vigueur le 2 octobre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024  
et publié le 2 octobre 2024



Angèle Tousignant, greffière